Auto école La Desvroise
N° Siret : 995 227 477 000 16
Agrément N° E 26 062 0001 0
autoecoleladesvroise@gmail.com
03 21 33 28 29 code NAF 8553Z

Programme de formation à la catégorie A1 du permis de conduire

1) Préambule

Le permis A1 autorise la conduite des motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm^3 dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique de conduite.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile**,** se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : **Auto école La Desvroise**

Adresse : **41 place Léon Blum 62240 DESVRES**

Adresse électronique : **autoecoleladesvroise@gmail.com**

Téléphone : **03 21 33 28 29**

Siret : **995 227 477 000 16**

Agrément préfectoral

Code NAF : **8553 Z**

Gérant : **Mr Sablon Anthony**

Responsable des relations avec les élèves : **Mr Sablon Anthony**

Auto école La Desvroise
N° Siret : 995 227 477 000 16
Agrément N° E 26 062 0001 0
autoecoleladesvroise@gmail.com
03 21 33 28 29 code NAF 8553Z

4) Les pré-requis

- avoir au minimum 16 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A ;
- A2, A3, A ancienne définition ;
- B : voir conditions ci-dessous ;
- C, C1, C limité (délivré avant le 1er juillet 1990) ;
- D (délivré avant le 1er juillet 1990) ;
- Licence de circulation délivrée avant le 1er avril 1958.

Équivalences Permis B - Permis A1 : les modalités depuis le 1er janvier 2011

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de 50 à 125 cm^3 (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e plus communément appelé scooter à trois roues) de plus de 50cm^3, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée. Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de moins de 125 cm^3.

Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kW, d'être âgés de 21 ans révolus.

Cette formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm^3) ou un tricycle à moteur (L5e).

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm^3 ou un tricycle à moteur L5e.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans. Néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1er janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

5) La durée de la formation

- 20 heures (minimum légal obligatoire) si passage aux examens ;
- 7 heures dans le cas d'une formation qualifiante pour les conducteurs évoqués précédemment.

Auto école La Desvroise
N° Siret : 995 227 477 000 16
Agrément N° E 26 062 0001 0
autoecoleladesvroise@gmail.com
03 21 33 28 29 code NAF 8553Z

6) Le programme de la formation 20 heures minimum

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
    - dispositions légales en matière de circulation routière ;
    - le conducteur ;
    - la route ;
    - les autres usagers de la route ;
    - réglementation générale et divers ;
    - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;
    - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
    - équipements de sécurité des véhicules ;
    - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. Formation avec un enseignant	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide

de la conduite diplômé.	- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco-conduite

7) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.
L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).
Le jour de la convocation, il faut se présenter 15 minutes avant l'épreuve (par ces propres moyens) et il faut OBLIGATOIREMENT l'original de la pièce d'identité, qu'il faudra présenter à la personne qui va vous accueillir.
Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique comprend deux phases :

- **Une épreuve hors circulation de 15 minutes** qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et la signalisation spécifique aux véhicules deux-roues motorisés.

- **Une épreuve en circulation de 30 minutes** si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.**

  L'épreuve hors circulation se passe soit sur le centre de Calais ou sur le centre de St Omer.
  La phase de circulation se passe sur le centre de Boulogne sur Mer.
  Le jour de la convocation, il faut se présenter 30 minutes avant l'épreuve (si l'élève se rend sur place par ces propres moyens, sinon l'auto-école pourra le prendre et l'amener au centre d'examen.

Il faut **OBLIGATOIREMENT** l'original de la pièce d'identité qu'il faudra présenter à l'inspecteur le jour de l'examen.

8) **Programme : la formation pratique et théorique de 7 heures en détail**

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également l'occasion de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont consacrées à un enseignement théorique. Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une trace de gasoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.

Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes présents dans certains aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)

Ces 120 minutes sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée d'accélérateur, système de freinage. La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

Et 3 heures de pratique en circulation

Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération.

À l'issue des3 heures, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.